



JDA
INSTITUTION
CATHOLIQUE
JEANNE D'ARC

Mobiliser le meilleur !

**La taxe d'apprentissage :
une ressource essentielle
pour le Lycée Professionnel Jeanne d'Arc**

**qui propose une offre de formation au service
des entreprises du Pays de Gex et de la région :**

CAP :

- ✓ Equipier polyvalent du commerce

BAC PRO :

- ✓ Métiers du commerce et de la vente
option *Animation et gestion de l'espace commercial*
- ✓ Métiers du commerce et de la vente
option *Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale*
- ✓ AGOrA
(Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités)
- ✓ Logistique
- ✓ OTM
(Organisation de Transport de Marchandises)



Ensemble, mobilisons-nous pour mener à bien la triple mission de JDA au service :

- ✓ **des jeunes,**
en leur offrant l'opportunité d'une formation qualifiante leur permettant une insertion dans vos entreprises ;
- ✓ **des entreprises,**
par la qualité académique de nos formations et les valeurs humaines transmises aux jeunes ;
- ✓ **du territoire,**
en contribuant à stabiliser la population et en participant ainsi à son développement.

Soyez PARTENAIRE de nos formations et de notre projet en nous désignant bénéficiaire du solde de votre taxe d'apprentissage

**Connectez-vous sur SOLTÉA,
plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage :**
<https://www.soltea.education.gouv.fr/>

Sélectionnez le lycée Jeanne d'Arc de Cessy :
SIRET : 779 333 509 00031
ou UAI : 0010878Z
ou via [ce lien](#)
Attribuez votre solde de la TA !

Calendrier 2024
(ouverture de SOLTÉA aux employeurs)

1^{ère} campagne de répartition : **du 27 mai au 2 août 2024**
2^{ème} campagne de répartition : **du 12 août au 4 octobre 2024**

Grâce à votre aide, nous poursuivons nos investissements :

INVESTISSEMENTS 2023-2024 : 60 000 €
✓ **Achat de classes mobiles**

Lycée Professionnel Jeanne d'Arc — 95 rue du Lycée — 01170 CESSY
Votre contact : Marie ERADES - 04 50 28 44 16 - institution@jda-gex.org